

---

A Montluçon le 16 septembre 2014

A l'attention de Monsieur le directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Allier

**Objet :** mise en place des DUER

**Monsieur l'Inspecteur d'académie,**

Lors de notre dernière entrevue, vous nous avez informés de la volonté d'élaborer des documents uniques d'évaluation des risques (DUER) dans chaque service, école et établissement dans un délai de trois ans.

En tant que syndicalistes, nous estimons que c'est une bonne chose compte tenu de la dégradation des conditions de travail que nous dénonçons depuis des années. En revanche nous regrettons qu'il n'y ait pas la même volonté pour le registre de santé et sécurité au travail et le registre de danger grave et imminent. D'ailleurs ce qui ressort de ces registres devrait servir l'élaboration et l'actualisation des DUER.

De plus nous avons appris par des collègues directeurs et directrices d'école que la rédaction du DUER leur a été présentée comme étant une tâche incombant à leur fonction. Or, pour nous, c'est le chef d'établissement, et dans le 1er degré ce n'est pas le directeur d'école mais l'Inspecteur d'académie, qui est dans l'obligation d'établir le document unique. En effet, il est un chef de service, donc un employeur, comme la circulaire du 18 mai 2010 le rappelle.

Nous considérons que participer, sur son temps de service, à une réflexion collective sur les risques professionnels est une chose qui peut être vue positivement. En revanche, rédiger, et donc prendre une responsabilité qui n'est pas celle des personnels, en dehors de leur temps de travail en est une autre que nous refusons.

Nous souhaitons donc avoir des précisions sur l'élaboration des DUER dans l'Allier, notamment sur le rôle des directeurs et directrices d'école.

Nous vous informons que nous appelons les personnels qui viendraient à participer au processus d'écriture du DUER, à faire écrire dans les comptes rendus et dans le document unique, qu'ils ne sont pas responsables de ce document.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'académie, nos sincères salutations.

Erwan CHARNY pour SUD Education